

Procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du 10 avril 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BAS Christelle, Maire

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à aux délibérations : 14

Date de la convocation : 05/04/2024

Séance ouverte à 19h00

Présents : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **PETIT** Elodie, **QUILLON** Fabrice, **RABATEL** Mickaël, **SAVOYAT** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

Excusés : GUERAUD-PINET Pauline

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : VALDIVIA Géraldine

Ordre du jour :

- Affectation du résultat 2023
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote du Budget Primitif 2024
- Questions diverses

2024-010 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, conforme au compte de gestion, et dont les résultats se présentent comme suit :

Budget de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023	247 164,41 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat cumulé	247 164,41 €

Budget d'Investissement :

Solde d'exécution	847 670,57 €
Résultat antérieur reporté	€
Résultat cumulé d'investissement	847 670,57 €

Le conseil municipal à l'unanimité

→ **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	247 164, 41 €
Report excédent d'investissement R 001	842 063, 03 €

2024-011 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2023 des taxes directes locales et demande à celui-ci sa décision pour l'année 2024

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

→ **DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2024 identiques à ceux de 2023 (pas d'augmentation) à l'unanimité

<i>Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI</i>	30,60 %
<i>Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI</i>	46,07 %
<i>Taux de TAXE D'HABITATION</i>	8,03 %

2024-012 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2024

Après lecture des propositions du budget primitif 2024, le Conseil Municipal à l'unanimité

☞ **ADOpte** le budget primitif 2024 comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :	679 974, 00 €
- Dépenses et recettes d'investissement :	1 192 165, 44 €

☞ **DONNE** tout pouvoir à Madame le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 23h00

Prochaines séances prévues : le 14 mai 2024

Le maire
Christelle BAS

Le secrétaire de séance
Karine SAVOYAT